

revêtus, cette famille nous fournit l'un des exemples les plus remarquables de l'élévation progressive de cette classe bourgeoise qui, dès le quinzième siècle, s'émancipe de l'humble condition que lui avait faite le moyen âge.

Malgré sa modestie si sincère, Vital de Valous s'honorait de cette origine, et il ne faut peut-être pas chercher ailleurs un autre mobile à l'ardeur de ses recherches dans les documents originaux de notre histoire consulaire et de nos anciennes familles Lyonnaises.

Tout enfant, sa famille l'avait placé dans le pensionnat Aynès et Sauvignet, à la Guillotière, qui eut quelque renom autrefois dans notre ville. C'est là qu'il fit presque toutes ses études classiques, car ce ne fut qu'après sa rhétorique qu'il entra au lycée, pour se préparer à l'école de Saint-Cyr. Mais pendant qu'il se livrait ainsi à ces études spéciales, il fut atteint, à l'âge de dix-neuf ans, d'une surdité complète et prématurée qui le contraignit de renoncer à la carrière à laquelle il se destinait.

Cette infirmité, qui brisait tous ses projets d'avenir, l'attrista vivement, et depuis, en exprimant la douleur qu'il en éprouva, il ne pouvait dissimuler les sentiments de sombre désespoir qui l'assaillirent à ce moment. Il supporta néanmoins cette cruelle épreuve avec courage. Ne pouvant se faire soldat, il demanda aux lettres, et surtout à l'étude de l'histoire, les consolations qu'elles réservent toujours à ceux qui ont vu, jeunes encore, s'évanouir leurs illusions du premier âge.

Ce fut ainsi qu'en 1853 il entra à la Société littéraire, dont il fut toujours l'un des membres les plus actifs¹. Les travaux auxquels

¹ Malgré son infirmité, qui aurait dû l'éloigner des réunions de la Société littéraire, V. de Valous assistait assez régulièrement à ces séances, où il fit de fréquentes lectures. Nous nous bornons à donner ici le titre de celles qui n'ont point été publiées :

Notice bibliographique sur le Psautier des Vilains (11 janvier 1854). — Recherches pour servir à la réfutation d'un préjugé très répandu sur certains droits seigneuriaux (22 février 1854). — Aperçu sur les manuscrits des bibliothèques de l'Académie de Lyon et du Palais des Arts (9 août, 22 et 29 novembre 1854). — Notice sur le *Bestiaire*, poème didactique, par Guillaume, clerc de Normandie, au treizième siècle (11 novembre 1857). — Réforme grammaticale, en 1793, d'après le citoyen Pierre André Gargas (9 février 1859). — Rapport sur le Tome V des *Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise* (7 décembre 1859). — Rapport sur la candidature de L. Pierre Gras, secrétaire de la Diana, nommé membre correspondant (20 décembre 1871). — Réflexion d'un bibliothécaire. — Comparaison entre l'Italie en 1450 et la France en 1750 (11 février 1874).